



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **EASTERN METAL SA**, Chemin des Ravières 2,  
1268 Burtigny
2. Date du prononcé de dissolution: 06.07.2018
3. Suspension de faillite: 24.07.2018
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 20.08.2018
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : l'exploitation d'une entreprise de construction métallique ainsi que la réalisation de toutes transactions immobilières, à l'exclusion des opérations prohibées par la LFAIE

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte  
1260 Nyon 1

04387325

